

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Vidéos obscènes : le Conseil de discipline du LDD plutôt clément

S.A.M.
Libreville/Gabon


ALORS qu'une partie de l'opinion, avec à sa tête la Coordination des associations des parents d'élèves du Gabon (Capeg), avait exigé une exclusion de trois ans pour les quatre jeunes filles qui s'étaient illustrées dans une vidéo à moitié vêtues et exécutant une danse jugée obscène, en fin janvier passé, le Conseil de discipline du lycée Djoue-Dabany (LDD) a préféré opter, lundi dernier, pour une sanction plus légère. Les élèves incriminées écotent ainsi d'une exclusion temporaire de 21 jours (elles ont déjà passé un peu plus de quinze jours à la maison et réintégreront leurs classes respectives

le 15 février à 7 h 30) et seront astreintes à des travaux d'intérêt général dans l'établissement. Si la décision des responsables de LDD n'est pas celle imaginée par l'opinion, elle va cependant maintenir ces quatre élèves de 2nde et 1^{re} sous pression. En effet, elles devront rédiger une charte de bonne conduite des élèves du lycée Djoue-Dabany, avec l'appui des chefs de départements de français et éducation civique qui sera présentée et lue, lors du rassemblement général, au drapeau, le 15 février à 7 h 30; prendre part à toutes les activités de sensibilisation menées par les services spécialisés, sur les problématiques de la propagation de la pandémie de Covid-19, des dangers des réseaux sociaux; se soumettre




Des élèves du lycée Djoue Dabany lors d'une campagne de sensibilisation.

une fois par semaine, dès leur retour, à une évaluation de leur comportement et de leur travail auprès des services spécialisés, et ce, jusqu'en fin d'année scolaire.



ELECTIONS SENATORIALES 2021

RÉSULTATS DU 2^e TOUR



En application des dispositions de l'article 113 de la loi n°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée, le Centre Gabonais des Elections (CGE), réuni en Assemblée plénière ce lundi 8 février 2021, a centralisé et a validé les résultats pour le second tour de l'élection des sénateurs au Sénat 2021, tenue le 6 février 2021, sous réserve du contentieux devant la Cour Constitutionnelle, conformément à l'article 114 de la loi susvisée. Ainsi, ont obtenu :

PROVINCE DE LA NGOUNIE					PROVINCE DU WOLEU-NTEM				
DEPARTEMENT DE LA LOUETSI-BIBAKA ET COMMUNE DE MALINGA SIÈGE UNIQUE					DEPARTEMENT DU NTEM ET COMMUNE DE BITAM SIÈGE UNIQUE				
Inscrits : 34	Votants : 34	Bull blancs ou nuls : 0	Suffrages exprimés : 34	Taux de particip. : 100,00%	Inscrits : 64	Votants : 48	Bull blancs ou nuls : 0	Suffrages exprimés : 48	Taux de particip. : 75,00%
Ont obtenu (par ordre du nombre de voix décroissant) :					Ont obtenu (par ordre du nombre de voix décroissant) :				
Parti	Titulaire	Suppléant	Voix	Pourcent.	Parti	Titulaire	Suppléant	Voix	Pourcent.
L.D.	NGOSSANGA Pierre	NDJANAMBEDA Jean Philippe	18	52,94%	D.N.	EDOU MINTSA Christian	ANGUE ZOGHOBE Albertine	0	0%
P.D.G.	BANACKA NGONDA	MIONGO Casimir	16	47,06%	P.D.G.	ONDO METHOGO Emmanuel	ONIANE Jean Jérôme Claire	48	100,00%
Est élu(e) :					Est élu :				
Parti	Titulaire	Suppléant			Parti	Titulaire	Suppléant		
L.D.	NGOSSANGA Pierre	NDJANAMBEDA Jean Philippe			P.D.G.	ONDO METHOGO Emmanuel	ONIANE Jean Jérôme Claire		

FIN